

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté Municipal Permanent N° PM/2026/147

Objet : Création d'une aire d'aspiration pompiers – Chemin du Halage

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande du service de DECI de la MEL en date du 20 mai 2026,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la création d'une aire d'aspiration pompiers, Chemin du Halage à SAINGHIN-EN-WEPPEES et qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement des véhicules dans l'intérêt de la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est strictement interdit en permanence sur l'aire d'aspiration pompiers, Chemin du Halage.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par un zébra jaune et un panneau de signalisation réglementaire.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La Directrice générale des services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Monsieur FORTIN Anthony,
- Monsieur le Responsable du SDIS,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,



Fait à Sainghin-en-Weppes le 26 mai 2026

Le Maire,



Matthieu CORBILLON